



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 décembre 2015

L'an deux mille quinze et le quinze décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DEGLISE - GALZIN - LENCOU - MAZARS - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. Olivier DUVAL a donné procuration à Mme Catherine RABOU

M. Edouard DELOUVRIER a donné procuration à M. Thierry BARDOU

N° 2015/162

Objet : Nouveau plan de financement pour la réhabilitation d'un ancien bâtiment en « Pôle de santé » sur la Commune de Vielmur sur Agout
(Annule et remplace la délibération n°2015/129 du 29/10/2015)

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de l'avancée du projet de « pôle de santé » situé sur la Commune de Vielmur sur Agout.

Le projet va désormais intégrer le réaménagement des locaux de La Poste et une nouvelle profession (Sage-Femme) souhaite également intégrer les locaux. Ces modifications du projet entraînent un nouveau chiffrage estimatif des travaux qui s'élève à 693.092,00 € HT.

Afin de permettre le financement de ce coût supplémentaire, il est proposé de solliciter une aide financière LEADER dans le cadre du FEADER. Egalement, en raison du délai arrivé à échéance le 7 décembre dernier pour l'utilisation des crédits de la subvention octroyée dans le cadre de la réserve parlementaire, il est proposé de solliciter à nouveau cette subvention pour le même montant de 40.000 €.

Monsieur le Président détaille le nouveau plan de financement du projet :

Europe (43 %)	298.038,60 € (LEADER)
Etat (15,80 %)	109.514,00 € (DETR)
Ministère de l'Intérieur (5,70 %)	40.000,00 €
Région (6,00 %)	41.213,00 €
Département (9,50 %)	65.708,00 €
CCLPA (20 %)	138.618,40 €

693.092,00 € H.T.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le nouveau plan de financement du projet de « pôle de santé » situé sur la Commune de Vielmur sur Agout, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le nouveau plan de financement du projet de « pôle de santé » située sur la Commune de Vielmur sur Agout, comme détaillé ci-dessus,

- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision et notamment à solliciter les différentes subventions prévues,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2016.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 17 décembre 2015.

Le Président,

Raymond GARDELLE

